

		Page: 1
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 27.03.2026
		Date d'impression: 25.05.2026
		Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS 7517959		Version: 1.0

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : WPR4-A0RU-E003-FJRR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant pour cuvettes de toilette

Restrictions d'emploi recommandées : Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

Description de l'exposition sectorielle des travailleurs

AISE_SWED_PW_11_2

AISE_SWED_PW_19_2

AISE_SWED_PW_4_2

AISE_SWED_PW_8a_1

PC35 Produits de lavage et de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Unilever Europe BV (UPro), Rodezand 90,
3011 AN Rotterdam, NL

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité),
Centre Antipoisons Belgique: Tel: 070-245245
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+353) 8002 5500



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

Adresse e-mail de la personne responsable
de FDS: HazardCommunication@solenis.com

Informations sur le produit
016-617777

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Danger à long terme (chronique) pour le
milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Elimination:

P501 - Eliminer le contenu inutilisé comme un déchet chimique.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

sodium alkylbenzènesulfonate

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



Unilever

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 27.03.2026

Date d'impression: 25.05.2026

Numéro de la FDS: R1908229

GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS

Version: 1.0

7517959

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
sodium alkylbenzènesulfonate	68411-30-3 270-115-0 01-2119489428-22- xxxx	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.080 mg/kg	>= 25 - < 40
carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8 01-2119485498-19- xxxx	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 2,5
(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5 227-813-5 01-2119529223-47- xxxx	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,25 - < 0,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Appeler un médecin.
Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS 7517959	Version: 1.0

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Eau pulvérisée
Mousse

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.
Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Ne pas fumer.
Le récipient vide est dangereux.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter l'inhalation de la poussière. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
sodium alkylbenzènesulfonate	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	42,5 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	119 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour



Unilever

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,425 mg/kg p.c./jour
chlorure de sodium	Consommateurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systémiques	126,65 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	126,65 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systémiques	295,52 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	295,52 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	443,28 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	443,28 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	2068,62 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2068,62 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Exposition à court terme, Effets systémiques	126,65 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	126,65 mg/kg p.c./jour
oxydipropanol	ouvriers	Inhalation	Long terme - effets systémiques	238 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Dermale	Long terme - effets systémiques	84 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Inhalation	Long terme - effets systémiques	70 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Dermale	Long terme - effets systémiques	51 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	24 mg/kg



Unilever

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 27.03.2026

Date d'impression: 25.05.2026

Numéro de la FDS: R1908229

GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS

Version: 1.0

7517959

Remarques:	Toxicité à dose répétée			
carbonate de sodium	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux	10 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/kg p.c./jour
d-limonène	Consommateurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets locaux	0,111 mg/cm2 peau
	Travailleurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets locaux	0,111 mg/cm2 peau
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,33 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	33,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,76 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
sodium alkylbenzènesulfonate	Eau douce	0,268 mg/l
	Eau de mer	0,0268 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0167 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	3,43 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,1 mg/l
	Sédiment marin	6,8 mg/l
	Sol	35 mg/l
chlorure de sodium	Eau douce	5 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	19 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	500 mg/l
	Sol	4,86 mg/l
(R)-p-mentha-1,8-diène	Eau douce	0,014 mg/l
	Eau de mer	0,0014 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,8 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,85 mg/l
	Sédiment marin	0,385 mg/l
	Sol	0,763 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité. Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation. Les conditions normales d'utilisation sont supposés s'appliquer pour cette section.



Unilever

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 27.03.2026

Date d'impression: 25.05.2026

Numéro de la FDS: R1908229

GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS

Version: 1.0

7517959

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation des pur produit

Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) la ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si applicable) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Contrôles organisationnels appropriés:

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit non dilué :

	SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Transfert et dilution manuels	AISE_SWED_PW _11_2	PW	PROC 11	60 min	ERC8a
Application manuelle	AISE_SWED_PW _19_2	PW	PROC 19	480 min	ERC8a
Application automatique dans un système dédié	AISE_SWED_PW _4_2	PW	PROC 4	480 min	ERC8a
Transfert manuel du produit	AISE_SWED_PW _8a_1	PW	PROC 8a	60 min	ERC8a



Unilever

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 27.03.2026

Date d'impression: 25.05.2026

Numéro de la FDS: R1908229

GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS

Version: 1.0

7517959

Produits de
lavage et de
nettoyage

PC35 Produits de
lavage et de
nettoyage

C

ERC8a

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux (EN ISO 16321) : Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque de protection pour protéger les yeux et la peau de la poussière en suspension.
Conservez un bassin oculaire dans votre lieu de travail immédiat.

Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 16321)
L'utilisation d'un écran facial complet ou un autre dispositif de protection du visage est fortement recommandé lors de la manipulation des emballages ouverts ou si des éclaboussures peuvent se produire

Protection des mains (EN ISO 374)

Remarques : Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité). Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire. Contact répété ou prolongé: Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et

Gants indiqués pour un contact prolongé:
Matière: caoutchouc butyle
Temps de pénétration: > = 480 min



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

Épaisseur du matériau: > = 0,7 mm

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures:

Matière: caoutchouc nitrile

Temps de pénétration: ≥ 30 min

Épaisseur du matériau: ≥ 0.4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi. Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.

Gants indiqués pour un contact prolongé:

Matière: caoutchouc butyle

Temps de pénétration: > = 480 min

Épaisseur du matériau: > = 0,7 mm

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures:

Matière: caoutchouc nitrile

Temps de pénétration: ≥ 30 min

Épaisseur du matériau: ≥ 0.4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

Mesures de protection : Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation

Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Porter selon besoins:
Chaussures de sécurité
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: solide
Couleur	: vert
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Ininflammable. Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

pH : 8
Concentration: 10 %

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : complètement soluble, soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,0000 gcm³

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Evaluation : Donnée non disponible

Taille des particules : Donnée non disponible

Répartition de la taille des : Donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

particules

Empoussiérage : Donnée non disponible

Forme : Donnée non disponible

Crystallinité : Donnée non disponible

Traitement de surface : Donnée non disponible
/Revêtements

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif, tenant compte des propriétés de la substance.
Non explosif

Propriétés comburantes : Non comburant, tenant compte des propriétés de la substance

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.
Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir éloigné de la chaleur, des flammes, des étincelles et d'autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas connu en cas d'usage dans des conditions normales

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

sodium alkylbenzènesulfonate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.080 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

carbonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2.300 mg/m³
Durée d'exposition: 2 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

(R)-p-mentha-1,8-diène:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 g/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5 g/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

sodium alkylbenzènesulfonate:

Résultat : Irritant pour la peau

carbonate de sodium:

Résultat : Non irritant pour la peau

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Résultat : Irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

sodium alkylbenzènesulfonate:

Résultat : Corrosif

carbonate de sodium:

Résultat : Gravement irritant pour les yeux

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Espèce : Lapin



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

Méthode : OCDE ligne directrice 405
 Résultat : Légèrement irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
 Espèce : Souris
 Méthode : OCDE ligne directrice 429

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
 Système d'essais: Salmonella typhimurium
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: OCDE ligne directrice 471
 Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test des comètes
 Espèce: Rat
 Résultat: négatif

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

sodium alkylbenzènesulfonate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1,67 mg/l



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

carbonate de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Crapet arlequin (Lepomis macrochirus)): 300 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Essai en statique
Remarques: mortalité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 265 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Essai en statique
Remarques: mortalité

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,688 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,36 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 8 mg/l
Point final: Inhibition de la croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 2,62 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,059 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 8 jr
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: Prévu 0,08 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit Biodégradabilité : Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

Composants:**sodium alkylbenzènesulfonate:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
 Résultat: Facilement biodégradable.
 Remarques: Facilement biodégradable

carbonate de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.

Composants:**sodium alkylbenzènesulfonate:**

Bioaccumulation : Espèce: Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*)
 Durée d'exposition: 28 jr
 Concentration: 0,064 mg/l
 Facteur de bioconcentration (FBC): 220
 Méthode: Essai en dynamique

Remarques: La substance a un potentiel élevé de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,45

carbonate de sodium:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

(R)-p-mentha-1,8-diène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,232



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

emballages déjà utilisés.

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR: Marchandise non dangereuse

ADN: Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

Code IMDG: Marchandise non dangereuse

IATA-DGR: Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: Marchandise non dangereuse

ADN: Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

Code IMDG: Marchandise non dangereuse

IATA-DGR: Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: Marchandise non dangereuse

ADN: Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

Code IMDG: Marchandise non dangereuse



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

IATA-DGR: Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR: Marchandise non dangereuse

ADN: Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

Code IMDG: Marchandise non dangereuse

IATA-DGR: Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR: Non applicable

ADN: Non applicable

RID: Non applicable

Code IMDG: Non applicable

IATA-DGR: Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

(Annexe XIV)

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Règlement (CE) no 648/2004, comme amendé : 15 % ou plus mais moins de 30 %: Agents de surface anioniques
Autres constituants: Parfums
Allergènes:
D-LIMONENE
CITRAL
Dimethyl Phenethyl Acetate
CITRONELLOL
TERPINOLENE

Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents

Les ingrédients qui doivent être listés sur l'étiquette

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

AIIC	: Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des obligations/restrictions réglementaires s'appliquent
DSL	: Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas sur la liste canadienne DSL et ont des limites quantitatives annuelle
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Date de révision: 27.03.2026

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 27.03.2026
	Date d'impression: 25.05.2026
	Numéro de la FDS: R1908229
GLORIX PROFESSIONAL URINAL BLOCKS	Version: 1.0
7517959	

de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Principales références bibliographiques et sources de données

Données internes SOLENIS

Données internes d'SOLENI, y compris les rapports d'essais propres et parrainés

La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche signalétique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Solenis.

BE / FR